



Lycée Jean-Baptiste Clément (Gagny) : le droit syndical (toujours) de travers !

Le 08/04, un élu FSU 93 à la FSSSCT-D a averti la direction du lycée Jean-Baptiste Clément (Gagny) de sa prochaine venue le 14/04 pour consulter les différents registres obligatoires de cet établissement.

Cette venue s'inscrivait dans le cadre du suivi de cet établissement, en particulier de la protection de personnels particulièrement rudoyé.es depuis septembre 2024 par un management toxique et autoritaire fort bien connu des autorités départementales. Pour rappel, début janvier 2026, un droit d'alerte suivi d'une formation spécialisée extraordinaire avait même été déclenché.

Suivant manifestement à la lettre les consignes toujours aussi farfelues de "conseillers" en mal de considération, la direction du lycée Jean-Baptiste Clément (Gagny) a précisé à l'élu FSSSCT-D présent les éléments suivants :

- **Accès à une petite salle ou un bureau pour consulter les registres ? Non autorisé ! Notre militant a dû rester confiné dans le bureau de la proviseure !**
- **Accès aux précédents registres SST (avant avril 2025) ? Non seulement introuvables mais "leur accès [n'aurait] de toute façon pas été autorisé" !**
- **Accès au registre DGI ? Non autorisé non plus !**

Le registre RGPD de l'établissement était par ailleurs totalement vide, alors même que cette question dans l'établissement est plus que sensible - le secrétariat général ayant assumé le fait de surveiller les personnels via les caméras de surveillance.

Nous demandons solennellement aux autorités académiques de siffler la fin de cette mascarade qui n'a que trop duré !

